

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 24/11/2016
Conseillers élus : 11

Séance du : 01/12/2016
Présents : 10

Date d'affichage : 06/12/2016
Votants : 10

L'an deux mil seize et le un du mois de décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Dominique PIARD, Maire.

Étaient présents : BORDET Daniel, LACONDEMINE Jean-François, PIARD Dominique, CHASSAGNE Marie-Claude, CROZET Marie Colette, LAMETAIRIE Gilles, TREUILLET David, BONIN-DUFOUX Éric, FERREIRA David,
Excusés : MABILY Didier, PICHON Mikaël

A été nommée secrétaire de séance : Marie-Claude CHASSAGNE

Mme le Maire ayant donné lecture des délibérations de la séance précédente, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » (TEPCV)

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de rénovation thermique de la commune, qui va être présenté dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » proposée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, porté par la Communauté de Communes de Matour et sa Région qui fait partie des 212 lauréats de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » lancé par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie en Février 2015 afin d'engager les territoires dans l'atténuation du changement climatique.

A ce titre, la Communauté de Communes de Matour et sa Région et les communes qui la composent et la commune de Tramayes peuvent prétendre à des aides financières pour concevoir et réaliser des projets permettant **l'amélioration de la sobriété énergétique du territoire et le développement des énergies renouvelables locales.**

Un diagnostic thermique doit être réalisé au préalable pour identifier les points d'amélioration possibles et les travaux pertinents.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis pour la réalisation d'un audit énergétique à effectuer à la salle communale / cantine, après étude des devis,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des votants

- **ACCEPTE** le devis du bureau d'étude ad'3^e conseil pour un montant de 1 375 € HT
- **APPROUVE** les actions proposées dans le cadre de la convention TEPCV,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les conventions (financières ou non), avenants éventuels et tout autre document lié à la mise en œuvre de ces actions.

DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE 2017

Madame le Maire rappelle que chaque année, la loi de finances prévoit une ligne de subvention appelée « réserve parlementaire » servant à financer, sur justificatifs, différents projets.

Les parlementaires peuvent ainsi soutenir les projets qu'ils souhaitent faire subventionner dans la limite d'une enveloppe prédéfinie.

Madame le Maire expose les travaux pour lesquels elle propose de présenter une demande de subvention sur la réserve parlementaire à savoir :

- Travaux d'accessibilité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Solliciter pour les travaux d'accessibilité une subvention au titre de la réserve parlementaire 2017 de Monsieur le Député Thomas THEVENOU

PLAN DE SECURISATION DE L'ECOLE MUNICIPALE

Madame le Maire explique au conseil Municipal que par la circulaire du 25 novembre 2015 et les instructions des 22 décembre 2015 et 29 juillet 2016, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'Intérieur, ont défini le cadre de leur coopération renforcée et l'ensemble des dispositifs mis en place pour sécuriser les écoles face à la menace terroriste.

Dans ce cadre, la mise en sûreté de ces structures nécessite un accompagnement exceptionnel en direction des collectivités territoriales. Pour ce faire, il a été décidé le 24 août 2016, un abonnement exceptionnel des crédits du FIPDR à hauteur de 50 millions d'euros.

Crédits exceptionnels seront mis à disposition des collectivités territoriales, entre autre, pour permettre la réalisation de travaux urgents de sécurisation indispensables à la lumière des plans particuliers de mise en sécurité (PPMS).

Mme le Maire propose de solliciter cette aide pour participer au financement des travaux de sécurisation des bâtiments communaux scolaires et périscolaires réalisés cette année conformément aux besoins exprimés lors de la rédaction des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) et aux orientations fixées par l'état au cours de cet été, dont le coût s'élève à 3 031 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des votants

- **de solliciter** un soutien financier de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour financer les travaux de sécurisation des bâtiments communaux scolaires et périscolaires d'un montant 3 031 € HT,

- **d'autoriser** Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention

QUESTIONS DIVERSES

Vœux du maire : Rendez-vous le samedi 07 janvier 2017 à 18h30 à la salle communale pour la présentation des vœux

Séance levée à 22h30